

Date de dépôt : 9 mars 2016

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de M. Jean-François Girardet : Dans le cadre de l'accueil des réfugiés dans l'abri PC de Bellavista, quelles sont les mesures concrètes que le Conseil d'Etat entend mettre en place pour éviter qu'un drame affreux tel que celui vécu en Suède ne se reproduise à Meyrin ou ailleurs dans le canton ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 26 février 2016, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Meyrin accueille des familles de réfugiés.

Pendant tout le mois de décembre 2015, des groupes de travail composés pour la plupart de bénévoles se sont mis à l'ouvrage pour préparer au mieux l'accueil de ces familles.

*Le journal Meyrin Ensemble (journal officiel de la commune) consacrait une pleine page de son édition de janvier 2016 à ce sujet. « **Accueil de réfugiés à Meyrin.** La Commune se prépare à recevoir des familles de requérants d'asile. Au total, 50 personnes logeront dès février dans l'abri de protection civile de Bellavista ».*

*Le journaliste nous apprend que c'est le Conseil administratif qui a contacté l'Hospice général afin de préparer **cette arrivée de plusieurs familles de requérants d'asile.** La Mairie encourage les habitants à se mobiliser et invite la population à deux séances d'information qui ont eu lieu les 10 et 14 décembre 2015. On apprend qu'une coordination s'est mise en place pour « permettre d'assurer un accueil de qualité, une communication constante entre les personnes, et de subvenir aux premiers besoins (...) avec une collecte d'habits chauds pour l'hiver ».*

« Logements souterrains

Le CA fait part de son indignation devant les conditions de logements offertes à ces personnes fragilisées et en situations d'urgence. La mise à disposition de l'abri PC de Bellavista n'est absolument pas adéquate à ses yeux pour permettre un peu de soulagement à ces familles. »

*Pour résumer, on apprend par le Conseil administratif que tous les services communaux sont mobilisés en vue de **l'accueil de ces familles**. Un réseau est né, nous apprend-on. C'est la bonne nouvelle en cette période de Noël. Ce réseau, constitué sous l'impulsion de la Mairie, regroupe différentes associations, des partenaires sociaux, des services de l'administration, des églises etc. Ces partenaires sont venus affirmer leur volonté de participer à l'effort collectif d'accueil et d'hospitalité à l'occasion des deux premières rencontres organisées par la Mairie.*

Ce ne sont plus des familles, mais cinquante jeunes hommes que Meyrin doit s'apprêter à accueillir !

Le lundi 2 février 2016, j'apprends par hasard que ce ne seront pas des familles de réfugiés qui seront accueillies et logées dans l'abri PC de Bellavista. La commune devrait se préparer dans l'urgence à accueillir une cinquantaine de jeunes hommes en provenance de Syrie, d'Afghanistan ou d'Irak, dès la fin février 2016.

Il semblerait que cette information ait été retenue alors que dans le même temps on apprenait les graves événements de harcèlements sexuels commis par des migrants en Allemagne.

La terrible nouvelle de l'assassinat d'une jeune assistante sociale en Suède le 28 janvier 2016 (voir ci-dessous) m'a convaincu de déposer cette question urgente.

« La police de la ville de Molndal (Suède) a été alertée après qu'une dispute ait éclaté dans un centre de réfugiés local pour enfants et adolescents vers 8 heures du matin le 25 janvier 2016. Une employée du centre de 22 ans a été hospitalisée avec une blessure grave, mais la malheureuse n'a pas survécu. »

Dès lors, mon interrogation aura comme seule intention de TOUT faire pour éviter qu'un tel drame ne se répète à Meyrin ou ailleurs dans notre canton.

J'ose malheureusement prétendre que les conditions pour prévenir une telle récidive ne sont pas réunies. La préparation approximative et inadéquate de la population meyrinoise (on l'a vu plus haut) augmente considérablement le risque de dérapages. On n'accueille pas « quelques familles fragilisées et en situation d'urgence » de la même manière et avec la même approche que celle visant à accueillir un groupe hétérogène de jeunes hommes en quête d'un monde meilleur.

L'abri PC de Bellavista à Meyrin pose problème.

Si le Conseil administratif fait le constat que l'abri PC n'est pas adéquat pour l'accueil des familles, je fais le même constat s'agissant de l'accueil de jeunes hommes. Mon expérience militaire de commandant de compagnie m'invite à mettre en garde les « responsables » sur les problèmes liés au logement dans un abri PC.

La promiscuité, le bruit ambiant, le manque d'hygiène et l'inconfort qui y règnent multiplient les risques de manifestations d'agressivité en tous genres (vols, bagarres, rixes, etc.).

De plus, l'abri PC de Bellavista se situe dans le même secteur (à une dizaine de mètres) de l'école primaire. Il est impossible d'éviter les contacts directs et fréquents entre les hommes logés à la PC et les écoliers. Alors que j'enseignais dans cette école, j'ai pu observer les soldats qui logeaient dans ces abris et qui souvent venaient se détendre dans le préau couvert qui jouxte. Malgré les recommandations, les règlements, les consignes, nous n'avons jamais pu éviter que les élèves ne cherchent le dialogue avec ces « étrangers » suisses-allemands qui les intriguaient.

Revenons à nos jeunes hommes syriens, irakiens ou afghans...

Si le risque zéro n'existe pas, ce que je vous accorde volontiers, je prétends que le rassemblement de cette cinquantaine de jeunes hommes dans ce lieu proche de l'école primaire de Bellavista est une véritable bombe à retardement. Elle place sous la menace de ses effets destructeurs les réfugiés eux-mêmes, le voisinage, les écoliers ainsi que les intervenants bénévoles.

Vu ce changement important de profil des personnes accueillies à Meyrin, je pose les questions suivantes au Conseil d'Etat :

1. Concernant l'identité de ces jeunes hommes réfugiés :

- *Etes-vous en possession de la liste nominative avec l'âge, la provenance exacte, la photo de ces gens ?*
- *Quel statut juridique ces personnes ont-elles obtenu ?*
- *Pourriez-vous assurer la population qu'il ne se trouvera personne dans ce groupe de 50 hommes ayant pratiqué ou subi la torture ou la guerre avec toutes ses exactions (meurtres, vols, viols, etc.) ?*
- *Pourriez-vous prétendre que ces jeunes hommes n'auraient jamais été témoins ou acteurs de telles horreurs et, le cas échéant, qu'ils n'auraient aucun besoin de guérir leurs traumatismes avant de les laisser librement déambuler dans la cité ?*
- *Savez-vous s'il y aura des mineurs parmi eux ?*
- *Est-ce que ces hommes appartiennent tous au même clan, à la même ethnie, à la même religion ?*
- *Qui se porte garant de leur engagement au service de la Paix, au respect de nos institutions ?*

2. Concernant les personnes qualifiées à entrer en contact avec le groupe :

- *Les équipes de bénévoles seront-elles formées à la résolution de conflits ?*
- *Les traducteurs, les traductrices seront-ils/elles à l'aise pour aborder des questions sur les comportements ?*
- *Les jeunes femmes sont-elles averties des risques qu'elles encourent ?*
- *Savent-elles qu'elles ne doivent jamais intervenir seules et ne jamais donner leur identité ? Seront-elles averties de ne jamais laisser traîner leur adresse privée ou leur numéro de téléphone, par exemple ?*

3. Concernant la police et la sécurité des personnes :

- *La police municipale sera-t-elle en mesure d'intervenir en cas de rixe, d'émeute, de séquestration ?*
- *La police a-t-elle mis en place un dispositif d'alarme en cas d'urgence ?*
- *Qui surveillera les déplacements des réfugiés dans la cité ?*
- *Quelles sont les mesures qui seront prises pour prévenir les agressions sexuelles constatées le jour du Nouvel An Allemagne ?*
- *Un couvre-feu est-il imposé aux requérants ?*

4. Concernant l'information à la population :

- *Qui doit communiquer les informations à la population sur le changement du profil des réfugiés ?*
- *Comment informer sur les risques et les dangers de cette entreprise ?*
- *Comment se partageraient les responsabilités en cas de catastrophe comme celle qui a coûté la vie à une jeune assistante sociale suédoise ?*
- *Finalement, l'Etat peut-il rassurer la population sur la maîtrise de la situation ?*

La population de Meyrin, qui s'est mobilisée pour l'accueil de familles migrantes, a la mauvaise impression d'avoir été trompée. Elle est en droit d'obtenir aujourd'hui des réponses précises aux questions touchant de très près à sa sécurité et en particulier à celle de ses enfants.

Reprenant à mon compte ses interrogations, je les résume finalement à cette seule question :

Dans le cadre de l'accueil des réfugiés dans l'abri PC de Bellavista, quelles sont les mesures concrètes que le Conseil d'Etat entend mettre en place pour éviter qu'un drame affreux tel que celui vécu en Suède ne se reproduise à Meyrin ou ailleurs dans le canton ?

Que le Conseil d'Etat soit remercié par avance des réponses qu'il apportera à la présente question écrite.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

En préambule, notre Conseil rappellera qu'en 2015, l'Hospice général (HG) a enregistré 1 314 personnes supplémentaires dans son dispositif d'aide aux migrants. Pour loger les nouveaux demandeurs d'asile, 7 abris de protection civile (PCi) répartis dans le canton ont été ouverts, en sus des 2 abris PCi déjà opérationnels.

Rien ne laisse présager que l'afflux de migrants se tarira en 2016 et 2 abris PCi sont d'ores et déjà prêts à ouvrir leurs portes en cas de besoin, dont celui de Bellavista.

Le Conseil d'Etat n'entend pas mettre en place des mesures spécifiques pour l'ouverture de l'abri PCi de Bellavista, celles-ci ne se justifiant pas en l'état. En effet, l'ouverture d'un abri PCi, tout comme celle d'un foyer d'hébergement collectif, implique systématiquement une collaboration étroite entre les services communaux, le voisinage, la police municipale et cantonale, l'office cantonal de la population et des migrations, le personnel encadrant de l'HG, le personnel médical et même les églises. Les procédures d'information, de prévention, d'alerte et d'intervention sont en place et ne nécessitent pas, en l'état, d'être adaptées.

Par ailleurs, il peut être utile de rappeler que dès leur arrivée à Genève, les requérants et réfugiés participent obligatoirement aux modules d'information et de sensibilisation sociale (MISS) dispensés par l'HG, lesquels abordent de nombreuses thématiques, dont en particulier l'arrivée en Suisse et l'accueil, le parcours d'intégration, le logement, le système de santé, la scolarité, les règles de collaboration, l'environnement (us et coutumes suisses, se déplacer et comment se comporter dans les espaces publics, ...).

Des actions d'intégration et d'insertion sont également mises en œuvre par le bureau de l'intégration des étrangers de concert avec le Secrétariat d'Etat aux migrations, les acteurs associatifs et les communes, notamment dans le cadre du programme d'intégration cantonal.

L'ouverture d'un lieu d'hébergement pour requérants d'asile suscite des craintes, mais pas seulement. Notre Conseil mentionnera à cet effet l'exemple de la commune de Versoix où, dès l'annonce de l'ouverture de l'abri PCi, un noyau d'habitants s'est rassemblé via le site entraide-refugies.1290versoix.ch et le groupe Facebook [Groupe entraide réfugiés Versoix](#). Une chaîne de solidarité s'est organisée pour aider les résidents au quotidien et des projets ont été mis en place, en collaboration avec l'équipe du service d'Aide aux migrants de l'HG.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
François LONGCHAMP